

SEANCE PLENIERE

**L'ELABORATION DE STRATEGIES
NATIONALES DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE AGRICOLE ET
RURALE DANS QUATRE PAYS
D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

PRESENTATION DE L'OPERATION EXPERIMENTALE «STRATEGIE NATIONALE DES FORMATIONS AGRICOLE ET RURALE » (SNFAR) DANS QUATRE PAYS TESTS (BENIN, BURKINA FASO, MALI, SENEGAL)

Objectifs :

1. Présenter les principaux enjeux de développement agricole et rural dans les pays d'Afrique de l'Ouest,
2. Etablir un diagnostic des formations rurales dans cette zone,
3. Définir les principales orientations stratégiques en matière de formations rurales.

Président de séance : Christian FUSILLIER (IRAM).

Intervenants :

- Pierre DEBOUVRY, consultant : Les évolutions démographiques et l'urbanisation,
- Tiecoura COULIBALY, SNFAR Mali : Bilan diagnostic des cinq missions du secteur agricole et rural,
- Rita VIGAN, SNFAR Bénin : Les enjeux du secteur rural à court et moyen terme,
- Omar Augustin ZONGO, SNFAR Burkina Faso : Bilan-diagnostic de l'appareil de formation agricole,
- Elhadji Abdou GUEYE, SNFAR Sénégal : Synthèse des orientations des stratégies nationales de réforme des dispositifs éducatifs agricoles et ruraux en cours d'élaboration.

1/ POURQUOI UNE FORMATION AGRICOLE ET RURALE ?¹

1.1/ Les enjeux du secteur agricole.

Le secteur agricole met en jeu à la fois des hommes, des produits vitaux, l'espace et l'environnement. De ce fait, il couvre une série de **domaines essentiels** pour l'État :

1. la sécurité alimentaire,
2. la production de produits générateurs de devises,
3. la gestion de l'espace national,
4. la gestion des ressources naturelles,
5. le développement économique et social de la majorité de la population².

Compte tenu de leur évolution démographique et urbaine, la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest vont voir, au cours des 30 prochaines années, leur population doubler et devenir à majorité urbaine. Cette remarquable évolution génère des conséquences multiples dans tous les domaines. Pour le secteur agricole, les enjeux sont majeurs tant au niveau des exploitations agricoles que des organisations professionnelles.

¹ Texte de Pierre DEBOUVRY.

² Plus de 50 % de la population de la quasi-totalité des pays de l'Afrique de l'Ouest vivent en milieu rural.

En faisant un rapide bilan, l'on peut constater qu'il remplit de plus en plus difficilement ses **missions** au sein de l'Etat-Nation :

- il ne satisfait plus aux besoins alimentaires de la population qui est de plus en plus approvisionnée par des importations (céréales et produits laitiers),
- les productions d'exportation stagnent, voire régressent ; seules exceptions notoires le coton qui a connu une poussée spectaculaire mais dont la filière est devenue déficitaire,
- il n'assure plus un revenu décent à ses acteurs, de fait les populations rurales vivent de plus en plus mal, la pauvreté non seulement s'y concentre, mais s'y développe,
- la gestion durable des ressources naturelles n'est plus assurée et de nombreux indices témoignent de l'émergence d'une crise environnementale grave (érosion, déforestation, pollution, appauvrissement de la biodiversité),
- regroupant l'essentiel des emplois et auto emplois (de 60 à 85 %), il devrait jouer un rôle essentiel dans l'insertion professionnelle des nouvelles cohortes de jeunes dont les effectifs vont doubler dans les 20 ou 25 prochaines années mais les tendances actuelles ne vont pas dans ce sens (Cf. ci après).

Compte tenu de la pression démographique sur l'espace et de la croissance de la population, les exploitations agricoles familiales connaissent une fragmentation les conduisant à la non-viabilité entraînant le départ définitif ou temporaire d'une partie des membres de la famille qui ne peuvent plus vivre de cet outil. Cette tendance lourde se constate dans bon nombre de zones à densité élevée et pourrait s'étendre rapidement au cours des prochaines années. Le « laisser-faire » actuel va dans le sens d'exploitations familiales de moins en moins viables.

1.2/ Nécessité d'une politique nationale de formation agricole forte.

Jusqu'en 1985, année marquant le début de la crise financière des États de l'Afrique francophone :

- les **écoles agricoles** ont été créées pour répondre d'abord aux besoins d'une administration (en phase de construction) sans souci d'efficacité externe (débouchés fonctionnalisés) et des équilibres inter catégoriels des flux,
- les « **sociétés de développement** » devaient assumer, par le canal de leur dispositif de vulgarisation – formation, l'essentiel de la formation professionnelle des producteurs et productrices « *encadrés* ».

Dans le cadre des mesures prises pour résoudre la crise financière, les écoles et les SODE furent « *mises en veilleuse* ». Jusqu'en 1985, l'Etat Nation envoyait des messages forts au travers d'un appareil d'encadrement incitant la population à produire telle ou telle denrée et/ou à s'organiser. Avec le désengagement de l'État, ce message a quasiment disparu au profit de la « *mondialisation* » les insérant brutalement dans le marché mondial où ils sont mis en concurrence avec les agricultures les plus performantes du monde (rente bioclimatique, formation initiale et continue des opérateurs, organisation et accès à l'information, subventions, etc).

Les paysans s'adaptent en permanence aux stimuli de (i) l'écosystème de leur terroir, (ii) leur environnement socio-économique de proximité, (iii) l'État Nation et de (iv) l'univers international. La rapidité des évolutions en cours et la concomitance des multiples enjeux¹ générés par les croissances démographique et urbaine ne permettent pas aux seuls paysans d'adapter leurs savoirs et savoirs – faire dans les délais. Pour changer une agriculture il faut **d'abord** des marchés solvables, un accès à ces marchés (routes, opérateurs, circulation de l'information, contrôle des produits, moyens de stockage, circuits de distribution, etc.) et une évolution constante des techniques et des sciences (Recherche-développement). **Ensuite**, il faut adapter les structures d'exploitation et les hommes (formation initiale et continue, accès à l'information). Cette dynamique mettant en jeu, de manière concomitante, plusieurs paramètres de nature différente rend l'exercice difficile. De toute évidence les États doivent à nouveau intervenir sous des formes à définir avec la profession, pour à la fois (i) favoriser l'émergence d'exploitations familiales agricoles viables et durables permettant aux familles

¹ Cf différents articles consultables sur le site Agropolis (<http://www.agropolis.fr/formation/biblio/index.html>) ou l'article de l'auteur sur la dernière version du mémento de l'agronome version CD.

exploitantes de vivre décevement et, (ii) préparer les ressources humaines à ces évolutions actuelles et prévisibles. La formation des jeunes ruraux est nécessaire par ce que :

- le seul fait d'être né dans un milieu paysan n'est pas suffisant pour devenir un bon exploitant agricole,
- le métier d'agriculteur est une profession complexe spécifique,
- le développement des exploitations agricoles génère de nombreuses opportunités de création d'entreprises d'amont et d'aval, elles-mêmes créatrices d'emplois,
- il faut préparer les adolescents/tes (plus de 50% de la population a moins de 16 ans) à une insertion professionnelle dans le secteur agricole et/ou rural tout en leur laissant ouverte la voie vers d'autres métiers urbains,
- avec les programmes « *Education Pour Tous* », une part croissante des jeunes ruraux aura accès à l'éducation primaire et aspirera à l'exercice d'un métier autre que celui exercé par leurs parents

2/ LA DEMARCHE SNFAR¹.

2.1 Historique de la démarche SNFAR.

Dans ce contexte de changement profond des conditions d'exercice des métiers ruraux, nécessitant une préparation des différents groupes d'acteurs, est née l'actuelle démarche SNFAR. Elle s'est construite en en trois étapes :

Étape 1 (1985) : Cameroun.

Impact : limitation de la création de nouvelles écoles techniques.

Étape 2 (1991-1996) : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo.

Impact : Démarche suscitant partout un grand intérêt mais n'ayant eu aucune incidence sur les appareils (hormis en Côte d'Ivoire) en raison de l'importance des réformes à entreprendre.

Étape 3 (2001-2005) : Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal.

Impact : En cours

2.2 Les fondements de la démarche.

Depuis ses origines, la démarche se caractérise par la mise en relation de quatre groupes de paramètres :

- les **projections démographiques** et leurs conséquences pour le secteur agricole et rural,
- les **flux de l'appareil éducatif d'amont**,
- les **flux de l'appareil éducatif agricole en place**,
- l'estimation des besoins quantitatifs de formation à court et moyen termes de **l'ensemble des ressources humaines du secteur agricole et rural**.

L'actuelle troisième étape, tout en prenant en compte les acquis des approches précédentes (bilan diagnostic et propositions), se caractérise par une triple approche :

- **ingénierie de projet** : insertion dans un cadre national de programmation sectorielle permettant de déboucher sur des réformes concrètes et finançables,
- **ingénierie sociale** : association des différents groupes d'acteurs concernés aux différentes étapes (de la conception à la décision),
- **ingénierie de dispositif** : Prise en compte de toutes les composantes du dispositif national.

¹ Cf. les cinq documents Power points présentés au cours de l'atelier, disponibles sur le site d'Agropolis : <http://www.agropolis.fr/formation/biblio/index.html#ouaga>

2.3/ Les résultats de l'actuelle troisième étape.

Cette nouvelle étape « *expérimentale* »,

1. se limite, actuellement, à la **première phase du processus de rénovation** des dispositifs de formation agricole,
2. est **financée** par des programmes nationaux, la Banque mondiale et la coopération française (trust fund),
3. couvre **quatre « pays test »** travaillant de manière autonome mais tissant entre eux des relations synergiques : Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal.

Suite au rapport initial, on peut constater des **réactions communes aux quatre pays** :

- validation du bilan diagnostic et de la méthodologie de travail présentés,
- adoption d'une approche globale « *Développement du capital humain du secteur agricole et rural* »,
- mise en place d'un dispositif « ad hoc » pour l'élaboration ou la reformulation d'une « *Stratégie Nationale des Formations Agricoles et Rurales* » (SNFAR).

Les **dispositifs SNFAR**, placés sous tutelle du ministère de l'agriculture, ont la même configuration dans chacun des 4 pays :

- un **comité de pilotage** regroupant des représentants/tes de l'offre et de la demande de formation (dont la profession), des ministères du Plan et des Finances, des « sages », et présidé par un représentant d'une autorité transversale reconnue par tous,
- un **secrétariat technique** travaillant sous tutelle du comité national,
- un **atelier national** regroupant des représentants du secteur agricole et rural de chacune des régions et du niveau national,
- un **budget « Ad hoc »** financé par un programme national sectoriel ou d'autres sources.

Au stade actuel, le **niveau d'avancement** de l'opération est différencié selon les pays :

- **Bénin** : Lancé fin 2004, le dispositif est mis en place mais n'a pas encore commencé ses travaux,
- **Burkina Faso** : Lancé fin 2004, les pourparlers sont engagés avec la BM pour identifier le financement,
- **Mali** : Lancé fin 2002, le document SNFAR a été validé par le « Comité de pilotage » et doit être soumis à l'approbation de l'atelier national regroupant l'ensemble des représentants de chacune des régions,
- **Sénégal** : Après avoir commencé sa réflexion en 1999, le pays a intégré la démarche SNFAR fin 2004. Le dispositif est mis en place et bénéficie des nombreux travaux engagés antérieurement. La rédaction du document SNFAR est en cours.

Les quatre pays ont fondé leur réflexion sur **deux principes** :

1. **égalité** : Tous les citoyens et citoyennes du pays, quel que soit leur secteur d'activité, ont droit aux formations professionnelles initiales et continues,
2. **équité** : Tous les acteurs et groupes d'acteurs du secteur agricole et rural - quel que soit leur sexe, leur âge, leur croyance, leur origine sociale, leur niveau de formation - doivent pouvoir accéder sans discrimination à ces formations.

Au stade actuel, les 4 pays travaillent sur la base des **orientations** générales suivantes :

- **recentrage du dispositif sur les producteurs et productrices** au travers de dispositifs de formation post primaire et de formation des producteurs et productrices en processus de dévolution capables de former rapidement une masse critique nécessaire à la transformation de la profession,
- **rééquilibrage des flux** des différentes catégories sur la base du recentrage précité,

- **régionalisation du dispositif** pour faciliter son intégration dans le cadre des mesures de décentralisation,
- garantie de **pérennisation du financement** des nouveaux dispositifs par la mise en place de fonds à gestion paritaire et indépendante du budget de l'État,
- redéfinition des **contenus d'enseignement** prenant en compte l'exploitation agricole dans son environnement global et ses logiques d'évolution.

On peut noter des **points de convergence** dans les réflexions en cours :

- **réorganisation des formations diplômantes sur la base des cursus académiques** [CAP (équivalence BEPC), Brevet de Technicien, Bac pro (équivalence Bac)] et prise en compte des orientations nouvelles pour les formations du supérieur (Bac+ 3, + 5 ou + 8),
- **recherche de mesures favorables à l'émergence d'un sous secteur privé** de formation agricole sous des formes à définir,
- constat d'impossibilité d'assurer une « formation de masse des producteurs » (plusieurs dizaines de milliers par an) à partir de centres de formation et, par contre, intérêt pour **des formules de type « réseau »** telles que celles développées dans le programme expérimental des Centres de Métiers Ruraux (Cote d'Ivoire) ou des CLCOP (Sénégal)
- nécessité de viser en priorité pour ces « formations professionnelles de base et de masse » un **public alphabétisé post primaire**, dont les effectifs sont appelés à progresser rapidement avec les programmes « **Education pour tous** ».

L'impact des démarches engagées dépend largement de la capacité des membres du dispositif à conduire un **processus de construction sociale**, ce qui suppose :

- l'identification préalable des différents **groupes et sous-groupes d'acteurs** concernés au niveau régional et national,
- Une capacité d'**intermédiation** pour faciliter l'émergence de consensus intra groupe puis inter groupes.

3/ EN CONCLUSION.

L'impérieuse nécessité de refonder l'agriculture familiale à l'aune des défis du nouveau siècle s'inscrit dans l'urgence. Elle suppose une **politique des structures des exploitations et de préparation des différents groupes d'acteurs** dans le prolongement des programmes nationaux « *Éducation Pour Tous* » devant permettre l'accès au primaire de tous les enfants, notamment ceux d'origine rurale. Le poids démographique et économique des populations concernées dans chacun des pays lui confère une incontestable dimension sociétale.

Une telle refondation requiert réflexions et aides **appuis conjoints et coordonnés de la part des coopérations bi et multi latérales**. Elle exige également qu'elle s'inscrive **dans une stratégie nationale, arrêtée d'accord parties par tous les groupes d'acteurs**, elle-même procédant d'une loi d'orientation agricole. La situation est telle qu'il ne saurait y avoir un compromis entre nouveaux besoins et acquis du passé. Il faut nécessairement construire de nouveaux équilibres entre les besoins de la société globale, l'activité productrice et les réalités du monde agricole.

Pour triompher des intérêts contradictoires des différents groupes concernés, il faut :

- une **analyse rigoureuse de situation** devant susciter,
- une **volonté politique forte** de changement permettant de construire,
- une **vision commune**, fondée sur une ambition partagée dans le respect équilibré des intérêts immédiats et contradictoires de chacun pour qu'elle devienne un bien commun.

Le véritable enjeu de cette première phase essentielle de la « *prise de décision* » se situe vraisemblablement dans cette incontournable construction d'une vision du futur commune à tous les groupes d'acteurs et actrices.

Les risques de l'enliser dans des enquêtes sans fin de spécialistes et/ou de la court-circuiter par des simulacres technocratiques, sous prétexte de répondre à l'urgence, sont très réels. Pour les éviter, il n'y a pas d'autre voie que celle des **méthodes simples et aisément appropriables par les concerné(e)s**. La mise en oeuvre de tels outils n'est pas le moindre des obstacles¹.

¹ Rappelons qu'en France, les groupes JAC qui contribuèrent à préparer les négociateurs des « lois de 60 » travaillaient sur la base d'une méthodologie simple en 3 étapes (Voir, Juger, Agir) et d'une série de questions basiques (Qui, quoi, comment, où, quand, pourquoi, combien, etc.) qui permirent aux groupes d'exister et de rapidement s'autonomiser.

RESUME DU DEBAT¹

La première demi-journée a permis de présenter les contextes et les principaux enjeux de développement agricole et rural dans les quatre pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal) engagés dans une démarche d'élaboration de stratégie nationale de formation agricole et rurale (SNFAR). Cinq exposés se sont succédés, qui ont abordé l'analyse comparée (i) des facteurs démographiques (P.DÉBOUVRY), (ii) des degrés d'accomplissement des missions du secteur agricole (T.COULIBALY), (iii) des enjeux de court et moyen terme (R.VIGAN), (iv) des diagnostics des appareils de formation (O.ZONGO), une synthèse des stratégies nationales des quatre pays (A.GUEYE). Ces exposés², synthétiques, ont retracé la méthodologie qui a été suivie ou qui est en cours par les équipes constituées dans chacun des quatre pays, et les principaux éléments de connaissances générés pour la définition des SNFAR.

Globalement, les enjeux sont majeurs et mettent en évidence de façon claire l'importance et la place de la formation professionnelle agricole et rurale de masse dans l'ensemble des outils de développement à mobiliser. Ces nombreuses connaissances ne rendent pas compte cependant **de la quantité de travail qui a été nécessaire pour les acquérir** (plus de deux ans de travaux de groupes, ateliers, diagnostics de terrain, écritures et ré-écritures, efforts engagés pour convaincre les responsables politiques, etc.).

De nombreuses questions d'éclaircissement ou concernant des points de méthode ou de conception, ou encore de politique et de stratégie, ont été posées par les participants. Ces questions ont été en partie abordées lors de la seconde demi-journée, autour de trois points de discussion :

1.L'articulation des niveaux :

- **la politique agricole** : de quelles agricultures et quels agriculteurs parle-t-on ? Quels processus de concertation entre Etat, collectivités et OPA ?
- **le terrain, les régions** : spécificités, besoins de formation, dispositifs existants ?
- **la SNFAR** : entre macro et micro ? Articuler analyse nationale et prise en compte des spécificités régionales.

2.Les acteurs de la SNFAR :

- **Etat, collectivités territoriales, OPA, prestataires, privés...** qui a fait quoi ? Comment définir une masse critique de compétences porteuses, impliquées, et représentatives à ces différents niveaux ?

3.Comment « vendre » la formation professionnelle agricole de masse aux décideurs et bailleurs de fonds ?

- est-on convaincu de **l'urgence et de l'ampleur** des enjeux ?
- nos décideurs ont-ils conscience de ces enjeux (démographiques, sociaux, économiques...) ?
- **quelles stratégies** vis à vis des décideurs ?

Seuls les deux premiers points ont pu être abordés. Les échanges autour de ces questions, bien qu'un peu décousus, ont cependant permis de souligner l'importance de la prise en compte de ces éléments dans l'exercice d'élaboration des SNFAR.

¹ Compte-rendu de Christian FUSILLIER.

² Présentés avec des supports Power Point, actuellement téléchargeables sur le site d'Agropolis : <http://www.agropolis.fr/formation/biblio/index.html#ouaga>